

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



## Communiqué de presse

### **Pour la CGT, le projet de loi présenté par le Ministre du Logement ne répond pas à la crise du logement !**

Lors du Conseil National de l'Habitat (CNH) du 21 mai 2026, le ministre du Logement a présenté le projet de loi visant à la relance et la décentralisation du logement. La CGT s'interroge sur les réelles ambitions pour faire de ce projet de loi un véritable outil au service d'une politique publique du logement, qui s'inscrive pleinement dans une réponse à la hauteur des besoins, comme annoncé par le Premier ministre.

Si nous pouvons noter qu'une partie du texte propose un programme ANRU 3 qui permettra une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux qui sont devant nous, la CGT regrette l'absence de transparence sur son financement, alors que l'Etat se doit de s'y engager. Sur le reste du texte, la CGT dénonce de nombreuses lignes rouges.

Le projet de loi prévoit, par exemple, des propositions préoccupantes quant aux rôles des maires en matière d'expulsion (articles 9 et 10) et de priorisation des attributions des logements. Elles pourraient conduire à des situations inacceptables et dangereuses pour les publics les plus fragiles, comme nous l'avons vu récemment à Liévin et au Plessis. Cet article retire de sa substance la place accordée aux commissions dédiées, et accentue le sentiment d'inégalités dans les territoires, d'autant plus à l'aube des élections chez les bailleurs sociaux. Dès lors, comme le réclame la CGT dans son manifeste, une véritable ambition d'aménagement du territoire doit être portée, en associant davantage les collectivités territoriales, notamment par la création de comités locaux de l'habitat.

La CGT s'interroge également sur la possibilité de reprendre des terrains dits non exploitables par dérogation. Cette disposition va à l'encontre des enjeux environnementaux, alors même que la question des logements vacants devrait prioritairement retenir toute l'attention.

Sur ce point, si la proposition concernant le quartier de la Défense semble prometteuse (article 5), des éclaircissements semblent nécessaires, et une négociation plus approfondie doit être menée, en dehors de ce texte, à dimension nationale.

Enfin, la CGT s'oppose fermement au décret précisant les modalités de gestion des droits relatifs aux aides personnelles au logement pour les étudiant-es ressortissants étrangers extra-communautaires et appelle le gouvernement à abandonner ce projet. Alors que nous sommes à un moment où le contexte politique interroge, que les idées d'extrême droite se banalisent, la CGT considère ce texte inacceptable et discriminant pour un pays comme le nôtre, pays dit des droits de l'homme.

Pour toutes ces raisons, la CGT s'oppose au projet de loi qui n'apporte aucune réponse ambitieuse et démocratique à la crise du logement et appelle les parlementaires à le rejeter.

À Montreuil le 26 mai 2026